

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2996

17 octobre 2014

SOMMAIRE

Anoa Capital S.A.	143774	P.I.H. S.A.	143768
Cap Agro S.A.	143774	Pinto Decors	143764
Coachbuilder Intellectual Property Management	143773	Pizza Hut Menapak S.à r.l.	143775
Corn Products Global Holding S.à r.l.	143773	Porphyry Font S.à r.l.	143762
CVIC Lux Securities Trading S.à r.l.	143766	PPS Verviers S.A.	143770
Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l.	143767	Pridor Investments S.A.	143771
IMARA Investments Holding I S.à r.l.	143767	Queens Dock Liverpool Property S.à r.l.	143776
Johnen-Maraite GmbH	143797	Rakuten Payment Services S.A.	143763
MCH Lux III	143767	Reverdy Investments S.A.	143763
Mecactiv S.A.	143768	Rotarex Finance S.A.	143771
Mediator S.A.	143765	Royal Rest	143772
MH Germany Property II S.à r.l.	143769	RubiScon S.à r.l.	143771
MH Germany Property I S.à r.l.	143765	SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.	143773
MW Unitexx S.A.	143768	S+B Inbau S.à r.l.	143770
Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.	143764	Schnell - Fein - Building - Service	143772
Nospelt Servinvest SA	143772	Signalhorn S.à r.l.	143765
Noy S.A.	143769	Skeed S.A.	143797
NTB Inter s.à r.l.	143770	STINTEC Luxembourg S.à r.l.	143766
NTB Inter s.à r.l.	143771	Sunlight Brazil Holdings	143800
Oeno-Invest Advisory S.C.P.A.	143765	Supermarket DPS Sàrl	143762
Onda Blu S.A., SPF	143769	Telenet Finance Luxembourg S.C.A.	143766
P6A S.à r.l.	143766	T-IS (LP) Holdings S.à r.l.	143762
Palinvest Lux S.A.	143764	TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg	143775
Park Invest International S.A.	143764	Waterlemon	143767
Patron Lepo V S. à r.l.	143769	Wayss & Freytag Ingenieurbau AG Niederlassung Luxembourg	143767
Perus Investments S.à r.l.	143772	Zilent S. à r.l.	143775
Peters Maschinenbau A.G.	143770	Ziloti Holding S.à r.l.	143793
PGIF II Lux GP S.à r.l.	143763		
PIAM Fund	143764		

T-IS (LP) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.352.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

T-IS (LP) HOLDINGS SARL

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2014140551/13.

(140159159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Supermarket DPS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 94.143.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales dûment notifié à et accepté par la société en vertu de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, il résulte que depuis le 29 août 2014 les cinq cents (500) parts sociales sont détenues par Monsieur Denis Van den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 4, route de Bigonville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014140545/14.

(140159557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Porphyry Font S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 152.186.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de PORPHYRY FONT S.à r.l. prises le 1^{er} Septembre 2014

L'unique Associé de Porphyry Font S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Séverine Canova, née le 16 Juillet 1975 à Creutzwald (France), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} Septembre 2014,
- d'accepter la démission de Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014,
- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014,
- de nommer Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014,
- de nommer Property and Finance Corporation S.à r.l., avec siège social au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014137387/25.

(140156030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

PGIF II Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.055.

Il est à noter que le numéro de rue de la Société est le 47 et que son adresse complète est le 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PGIF II Lux GP S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014140446/13.

(140159518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Reverdy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.203.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 décembre 2013 que:

L'assemblée décide de révoquer le mandat détenu par Monsieur Jean-Philippe Aumercier en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

Est nommé en remplacement comme administrateur Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014140475/15.

(140159032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Rakuten Payment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.868.

Décisions prises par Rakuten Europe S.à.r.l., actionnaire unique de Rakuten Payment Services S.A. (la «Société») le 5 septembre 2014.

Résolution

Il est décidé de nommer, comme administrateurs supplémentaires:

1. M. MACHT Christian, né le 20/07/1974 à Fulda, Allemagne, avec adresse professionnelle à Geisfelder Strasse 16, D - 96050 BAMBERG; et

2. M DUGDALL-MARSHALL Andrew, né le 06/04/1968, à Rochester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, Rue du Fossé, L- 1536 Luxembourg.

Le mandat des deux nouveaux administrateurs se terminera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2014, soit en 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé de 5 membres:

- M. Kenji HIROSE, Administrateur-Délégué;
- M. Masayuki HOSAKA, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- M. Justin ZIEGLER, Administrateur;
- M. Christian MACHT, Administrateur; et
- M. Andrew DUGDALL-MARSHALL, Administrateur.

Pour et au nom de RAKUTEN PAYMENT SERVICES S.A.

LG@vocats

Mandataire

Référence de publication: 2014140469/26.

(140159555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Park Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 151.642.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140434/9.

(140159344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pinto Decors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 22, rue Oscar Romero.

R.C.S. Luxembourg B 159.482.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140452/10.

(140159277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Palinvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140433/10.

(140158950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 108.886,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.396.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014141004/12.

(140160276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration du 22 juillet 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer Marilyn VO VAN, résidant professionnellement au 3, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 LUXEMBOURG en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 2 septembre 2014 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140449/13.

(140159534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Mediator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 28.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140987/9.

(140160288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Oeno-Invest Advisory S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.557.

Extrait des résolutions prises le 9 mai 2014 par les actionnaires:

Les actionnaires décident de reconduire les mandats de commissaire aux comptes de Madame Sylvianne Claude, de la société Anphiko S.A. et de la société IMJA S.A. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141028/11.

(140159973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Signalhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.973.081,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 113.340.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 2 septembre 2014, les vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales préférentielles de Classe B détenues par Sato Limited dans Signalhorn S.à r.l. ont été transférées à Signalhorn Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126549.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour la Société
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2014141116/15.

(140160249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.555.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 septembre 2014

L'Associé unique de la Société accepte la démission de Claudia Bottse en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 juillet 2014.

L'Associé unique de la Société décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

- Daniel le Delnoije, née le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas. avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014140993/19.

(140160139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CVIC Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014139493/9.

(140158582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

P6A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.590.

Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140461/11.

(140159132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

STINTEC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 155.698.

Il résulte de la résolution circulaire des associés de la société datée du 06 août 2014 que:

I. Madame WARLAND a démissionné de son poste de gérant unique en date du 6 août 2014;

II. Monsieur Fabrice KEMP né le 17 février 1973 à ARLON (Belgique) et demeurant 307 rue de WOIWER, L-4687 DIFFERDANGE est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

A Luxembourg, le 09 Septembre 2014.

*Pour les actionnaires**Le mandataire*

Référence de publication: 2014141159/14.

(140160005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Telenet Finance Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.894.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 08 septembre 2014

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance.

2. Madame Céline TRIDANT, administrateur de sociétés, née à Mont-Saint-Martin (France), le 1^{er} décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des membres du conseil de surveillance, Messieurs Pierre CLAUDEL et Douwe TERPSTRA, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter également que le siège social de l'actionnaire commandité Telenet Finance S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 150.204, se situe à L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Telenet Finance Luxembourg S.C.A.**Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014141172/20.

(140160231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 154.661.443,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 59.812.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2014.
Référence de publication: 2014138666/10.

(140155221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

IMARA Investments Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139020/10.

(140157886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Wayss & Freytag Ingenieurbau AG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 108.514.

Les comptes annuels de l'entité juridique étrangère Wayss & Freytag Ingenieurbau AG, Frankfurt am Main au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140597/11.

(140159165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Waterlemon, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.051.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2014140599/11.

(140159515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

MCH Lux III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2014.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014140982/12.

(140160018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Mecactiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4316 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 132.461.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140985/10.

(140159645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

P.I.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 141.548.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 septembre 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Gravière de son poste d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement:

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014141036/14.

(140160104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

MW Unitexx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 138.178.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 août 2014

En date du 5 août 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

Augmentation du nombre d'administrateurs pour le porter à deux, l'administrateur unique devenant dès lors «un administrateur» au sein du conseil d'administration.

Nomination comme administrateur au sein du conseil d'administration, avec effet au 4 août 2014 et pour une période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, de:

Monsieur Warij A. Kasliwal, homme d'affaires, demeurant à Padam 2, Flat No. 2,4B Peddar Road, Mumbai 400026, Inde, administrateur.

Nomination comme administrateur-délégué, avec effet au 4 août 2014 et pour une période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, de:

Monsieur Warij A. Kasliwal, homme d'affaires, demeurant à Padam 2, Flat No. 2, 4B Peddar Road, Mumbai 400026, Inde, administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué aura un pouvoir de signature individuel dans le cadre de la gestion journalière de la Société et pourra engager la Société par sa signature individuelle pour toutes opérations ne dépassant pas EUR 10.000 (ou l'équivalent dans d'autres devises).

Pour les opérations supérieures à EUR 10.000, la Société sera engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et de l'autre administrateur.

Nomination comme président du conseil d'administration, avec effet au 4 août 2014 et pour une période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, de:

Monsieur Warij A. Kasliwal, homme d'affaires, demeurant à Padam 2, Flat No. 2, 4B Peddar Road, Mumbai 400026, Inde, président du conseil d'administration.

Pour MW Unitexx S.A.

Signature

Référence de publication: 2014140998/30.

(140160009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Noy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014141014/10.

(140159751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Patron Lepo V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.342.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014141043/11.

(140160163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Onda Blu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 160.890.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 septembre 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Gravière de son poste d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement:

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014141030/14.

(140160260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

MH Germany Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.556.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 8 septembre 2014

L'Associé unique de la Société accepte la démission de Claudia Bottse en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 juillet 2014.

L'Associé unique de la Société décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

- Danielle Delnoije, née le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

À Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014140994/19.

(140160140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

PPS Verviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014141067/10.

(140159730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

NTB Inter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5460 Trintange, 14, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 132.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014141015/10.

(140159653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Peters Maschinenbau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 32, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.804.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014141060/11.

(140159818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

S+B Inbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 135.341.

AUSZUG

Die drei alleinigen Gesellschafter erklären hiermit dass ihre Adressen geändert haben:

Herr Dirk Eppers
Heinrich-Raskin-Str. 15
D-54296 Trier
Herr Daniel Hack
12, Weckerstrooss
L-6830 Berbourg
Herr Christian Wolff
In der Held 3
D-54655 Malbergweich

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S+B INBAU S.à r.l.
Fiduciaire des PME
Société anonyme
Unterschrift

Référence de publication: 2014141106/23.

(140159742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

RubiScon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 54, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 158.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141083/9.

(140159745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

NTB Inter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5460 Trintange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 132.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014141016/10.

(140159654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pridor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
PRIDOR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014141072/11.

(140159965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Rotarex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 42.556.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ROTAREX FINANCE S.A., tenue au siège social le 14 Juillet
2014 à 10 heures*

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs Délégués:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats débiteront le 26 Mai 2014 et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2014141099/24.

(140159571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Perus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 133.425.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014141058/10.

(140160212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Schnell - Fein - Building - Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 16.342.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014141107/12.

(140160086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 81.373.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014141012/14.

(140159806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Royal Rest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.
R.C.S. Luxembourg B 178.192.

Je vous informe par la présente de ma décision de quitter, ce jour le poste de Gérant Administratif que j'occupe depuis le 14 Juillet 2014, dans votre établissement.

Démision acceptée

Luxembourg, le 22 Août 2014.

Pour la société
SCHAEFER FREDERIC HENRI
Gérant Administratif
Née le 03 Juillet 1958
A Luxembourg (Luxembourg)
28 Boulevard Karleis
L - 1881 LUXEMBOURG (LUXEMBOURG)

Référence de publication: 2014141102/18.

(140159585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Corn Products Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/09/2014.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2014140156/13.

(140159105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Coachbuilder Intellectual Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.939.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coachbuilder Intellectual Property Management
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014140151/13.

(140159233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.069.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 septembre 2014, que:

- M Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu administrateur de la Société pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec effet au 2 septembre 2014.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

Peter Dickinson
Geneviève Blauen-Arendt
Marc Schmit
Philip Godley
John Wiseman
Simon Christopher Young
Peter Machon
Alexandra Fantuz
Nina Kleinbongartz
Rolf Caspers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014141125/28.

(140160277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Anoa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 155.833.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2456 du 13 novembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANOA CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014140652/14.

(140159967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Cap Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.708.

Extract of the Resolutions taken by the Extraordinary General Meeting of the Shareholders on September 2, 2014

- The resignation of Mrs. Anna Kolesnikova as Director and Managing Director is approved.
- The resignations of Vostok Oil (Cyprus) and Kingsley Universal Inc. in their capacity as Director are approved.
- Mrs. Isabelle Schul, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal, Mr. Philippe Lambert, tax advisor, with professional address in L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen and Mr. Alain Renard, companies director, with address in L-8321 Olm 17 rue Eisenhower are appointed as Directors in replacement of the resigning Directors. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of 2020.
- The resignation of MRM Consulting S.A. in its capacity as Statutory Auditor is approved.
- Fiscoges, a private limited company with registered address at 4 rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass is appointed as Statutory Auditor in replacement of the resigning Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2020.
- The registered address of the Company is transferred from 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, September 2, 2014.

Certified true and accurate

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2014

- La démission de Madame Anna Kolesnikova en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué est approuvée.
- Les démissions de Vostok Oil (Cyprus) et Kingsley Universal Inc. comme Administrateurs sont approuvées.
- Madame Isabelle Schul, employée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal, Monsieur Philippe Lambert, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen et Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, avec adresse à L-8321 Olm 17 rue Eisenhower sont nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.
- La démission de MRM Consulting S.A. comme Commissaire est approuvée.
- Fiscoges, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire en remplacement du Commissaire démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.
- Le siège social de la société est transféré du 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour CAP AGRO S.A.

Référence de publication: 2014140159/40.

(140159001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 14.875.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014140574/10.

(140158969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Zilent S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014140603/11.

(140159481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pizza Hut Menapak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.857.

1) Changement d'associé de la Société suivant contrat de cession en date du 29 août 2014 par lequel INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. a transféré les 2.000.000 de parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune, qu'elle détenait dans la Société à Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96429, ayant son siège social sis 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant au travers de sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé:

Yum! Restaurants International S.à r.l., agissant au travers de sa succursale américaine Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC

Parts sociales détenues dans la Société: 2.000.000 de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

2) Manacor (Luxembourg) S.A. a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 5 septembre 2014.

3) L'associé unique de la Société a, par décision du 5 septembre 2014, décidé de nommer en qualité de gérants avec effet à compter du 5 septembre 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Darin Orr, né le 31 août 1966, né dans l'Utah, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1900 Colonel Sanders Lane, 40213 Louisville, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael McAuliffe, né le 26 octobre 1971, à Dublin, en Irlande, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Wolfgang Preiss, né le 26 mai 1971, à Salzbourg, en Autriche, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014140620/33.

(140159327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.515.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.161.

In the year two thousand and fourteen, on the eight day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Queens Dock Liverpool Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under registration number B 187145,0

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 7th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under registration number B 187161, incorporated pursuant to a deed of Maître, Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1973 on July 28th, 2014 (hereafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Creation of ten (10) different classes of shares to be named "Class A Income Shares", "Class B Income Shares", "Class C Income Shares", "Class D Income Shares", "Class E Income Shares", "Class A Capital Shares", "Class B Capital Shares", "Class C Capital Shares", "Class D Capital Shares" and "Class E Capital Shares", and conversion of the fifteen thousand (15,000) Company shares, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, into:

- three thousand (3,000) Class A Income Shares,
 - three thousand (3,000) Class B Income Shares,
 - three thousand (3,000) Class C Income Shares,
 - three thousand (3,000) Class D Income Shares, and
 - three thousand (3,000) Class E Income Shares,
- with a par value of one pound sterling (GBP 1) each

2) Increase of the Company's share capital by an amount of six million five hundred thousand pounds sterling (GBP 6,500,000), in order to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of six million five hundred fifteen thousand pounds sterling (GBP 6,515,000);

- 3) Decision to fully restate the articles of association of the Company; and
- 4) Miscellaneous.

Then the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to:

(i) create the following new classes of shares to be denominated as follows: "Class A Income Shares", "Class B Income Shares", "Class C Income Shares", "Class D Income Shares", "Class E Income Shares", "Class A Capital Shares", "Class B Capital Shares", "Class C Capital Shares", "Class D Capital Shares" and "Class E Capital Shares";

(ii) convert the existing fifteen thousand (15,000) Company shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each into:

- three thousand (3,000) Class A Income Shares,
- three thousand (3,000) Class B Income Shares,
- three thousand (3,000) Class C Income Shares,
- three thousand (3,000) Class D Income Shares, and
- three thousand (3,000) Class E Income Shares,

with a par value of one pound sterling (GBP 1) each;
 (iii) allocate all the new classes of shares to the Shareholder:

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six million five hundred thousand pounds sterling (GBP 6,500,000), in order to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of six million five hundred fifteen thousand pounds sterling (GBP 6,515,000), through the issuance of six million five hundred thousand (6,500,000) new shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

All of the six million five hundred thousand (6,500,000) newly issued shares have been subscribed by the Shareholder at a total price of six million five hundred thousand pounds sterling (GBP 6,500,000).

Subscription and payment

All the new shares have been subscribed by the Shareholder which has subscribed six million five hundred thousand (6,500,000) new shares with a par value of one pounds sterling (GBP 1) each at an aggregate subscription price of six million five hundred thousand pounds sterling (GBP 6,500,000) to be allocated to the share capital of the Company in the following proportion:

- one million three hundred thousand (1,300,000) new Class A Capital Shares,
- one million three hundred thousand (1,300,000) new Class B Capital Shares,
- one million three hundred thousand (1,300,000) new Class C Capital Shares,
- one million three hundred thousand (1,300,000) new Class D Capital Shares, and
- one million three hundred thousand (1,300,000) new Class E Capital Shares;

having a par value of one pound sterling (GBP 1) each and at an aggregate subscription price of six million five hundred thousand pounds sterling (GBP 6,500,000) to be allocated to the share capital of the Company.

Total: six million five hundred thousand pounds sterling (GBP 6,500,000) paid for six million five hundred thousand (6,500,000) new Capital Shares.

All the new shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of six million five hundred thousand pounds sterling (GBP 6,500,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third Resolution

As the result of the first and second resolutions, the Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company without changing its corporate object, so that they shall henceforth read as follows:

"Définitions

"Capital Profits" means any profits arising in the Company from an asset directly held by the Company that, if the Company had been a UK resident individual would give rise to a chargeable gain in the Company as defined by TCGA 1992 s1 (or equivalent statute should this provision be superseded under UK law).

"Capital Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class A Capital Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class B Capital Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class C Capital Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class D Capital Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class E Capital Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class A Income Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class B Income Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class C Income Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class D Income Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Class E Income Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

"Income Profits" means any profits (including but not limited to dividends) other than Capital Profits. For the avoidance of doubt, any distributions further to a liquidation of a class of shares which could be held by the Company or a redemption of such class that fall within the definition of Capital Profits shall not be considered as a dividend.

"Income Shares" has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Queens Dock Liverpool Property S.à.r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any rowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, number or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at six million five hundred fifteen thousand pounds sterling (GBP 6,515,000), represented by six million five hundred and fifteen thousand (6,515,000) Shares divided as follows:

- 1) three thousand (3,000) class A income shares (the "Class A Income Shares"),
- 2) three thousand (3,000) class B income shares (the "Class B Income Shares"),
- 3) three thousand (3,000) class C income shares (the "Class C Income Shares"),
- 4) three thousand (3,000) class D income shares (the "Class D Income Shares"),
- 5) three thousand (3,000) class E income shares (the "Class E Income Shares", together with the Class A Income Share, the Class B Income Shares, the Class C Income Shares, the Class D Income Shares, the "Income Shares"),
- 6) one million three hundred thousand (1,300,000) class A capital shares (the "Class A Capital Shares"),
- 7) one million three hundred thousand (1,300,000) class B capital shares (the "Class B Capital Shares"),
- 8) one million three hundred thousand (1,300,000) class C capital shares (the "Class C Capital Shares"),
- 9) one million three hundred thousand (1,300,000) class D capital shares (the "Class D Capital Shares"), and
- 10) one million three hundred thousand (1,300,000) class E capital shares (the "Class E Capital Shares", together with the Class A Capital Shares, the Class B Capital Shares, the Class C Capital Shares, the Class D Capital Shares, the "Capital Shares", together with the Income Shares, the "Shares");

with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E Income Shares or the Class E Capital Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. Class E Income Shares to Class A Income Shares or Class E Capital Shares to Class A Capital Shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company's share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

"Available Amount" means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation of the company;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP

"Cancellation Value Per Share" means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company's share capital is divided into ten (10) different classes of shares,

- 1) the Class A Income Shares;
- 2) the Class B Income Shares;
- 3) the Class C Income Shares;
- 4) the Class D Income Shares;

- 5) the Class E Income Shares;
- 6) the Class A Capital Shares;
- 7) the Class B Capital Shares;
- 8) the Class C Capital Shares;
- 9) the Class D Capital Shares; and
- 10) the Class E Capital Shares;

The Shares shall finance the Company's direct investment in Propco.

The Income Shares are exclusively entitled to the Income Profits derived from the Company's investments in Propco, less the amount of the expenses (including but not limited to interest expenses), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of Propco.

All such net Income Profits shall be allocated to an Income Share reserve until its distribution to the holder(s) of Income Shares.

The Capital Shares are exclusively entitled to the Capital Profits realized by the Company on Propco.

All such Capital Profits shall be allocated to a Capital Shares reserve until their distribution to the holder(s) of Capital Shares

6.4 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.5 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the class of shares to which such assets and profits are allocated in accordance with article 5 here above

The Company's shares are in registered form.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the Shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case the Company has a sole manager, such sole manager shall be a Luxembourg resident. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several class B managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company, provided that such person is not a UK resident. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

13.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company, provided that such person is not a UK resident.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers

16.6 Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

16.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

16.8 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority, provide that such manager participates from a place outside the territory of the United Kingdom. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any class B manager (s) or other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends.

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the Company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Income Shares held by them, then,
- the holders of Class B Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Income Shares held by them, then,
- the holders of Class C Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Income Shares held by them, then,
- the holders of Class D Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Income Shares held by them, then,
- the holders of Class E Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Income Shares held by them, then,
- the holders of Class A Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A Capital Shares held by them, then
- the holders of Class B Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class B Capital Shares held by them, then
- the holders of Class C Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class C Capital Shares held by them, then
- the holders of Class D Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class D Capital Shares, and then,
- the holders of Class E Capital Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class E Income Shares or Class E Capital Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class D Income Shares or the Class D Capital Shares).

21.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.7 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 21.5 and in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately four thousand four hundred Euro (EUR 4,400.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

1) Queens Dock Liverpool Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187145,

dûment représentée par Mr. Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2014 à Luxembourg.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique»), de Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187161, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 May 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 1973 en date du 28 juillet 2014 (ci-après la «Société»)

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute condition de préavis et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda suivant:

Agenda

1. Création de dix (10) différentes classes de parts sociales appelées «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E»; et conversion de quinze mille (15.000) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune en:

- trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A,
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, et
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E,
- ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cents mille livres sterling (GBP 6.500.000), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à six millions cinq cent quinze mille livres sterling (GBP 6.515.000);

3. Refonte complète des statuts de la Société; et

4. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de;

(i) Créer des nouvelles classes appelées comme suit: Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A, Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C, Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E, Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A, Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B, Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C, Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D et Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E:

(ii) Convertir les quinze mille (15000) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune en:

- trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A,
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, et
 - trois mille (3.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E,
- ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

(iii) Attribuer les nouvelles classes de parts sociales à l'associé unique.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cents mille livres sterling (GBP 6.500.000), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) sur un nouveau montant de six millions cinq cent quinze mille livres sterling (GBP 6.515.000) par l'émission de six millions cinq cents mille (6.500.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

L'intégralité des six millions cinq cent mille (6.500.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique pour un prix total de six millions cinq cent mille livres sterling (GBP 6.500.000).

Souscription et paiement

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique qui a souscrit six millions cinq cents mille (6.500.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, avec un prix de souscription total des parts sociales de six millions cinq cents mille livres sterling (GBP 6.500.000) qui sera alloué au capital social de la Société de la manière suivante:

- un million trois cents mille (1.300.000) nouvelles Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A,
- un million trois cents mille (1.300.000) nouvelles Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B,
- un million trois cents mille (1.300.000) nouvelles Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C,
- un million trois cents mille (1.300.000) nouvelles Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D, et
- un million trois cents mille (1.300.000) nouvelles Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E;

ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de six millions cinq cents mille livres sterling (GBP 6.500.000) sera attribué exclusivement au capital social de la Société.

Total: six millions cinq cents mille livres sterling (GBP 6.500.000) payés pour un total six millions cinq cents mille (6.500.000) nouvelles Parts Sociales de Gain en Capital.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de six millions cinq cents mille livres sterling (GBP 6.500.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la première et deuxième résolution, les Associés décident de procéder à une refonte des statuts de la Société sans changer son objet social et qui auront désormais la teneur suivante:

«Définitions

«Gain en Capital» signifie tout gain en capital réalisé par la Société sur des actifs directement détenus par celle-ci lesquels, si la Société était un individu résidant au Royaume-Uni, constitueraient une plus-value imposable au sens de la TCGA 1992 s1 (ou une quelconque loi anglaise équivalente substituant ladite disposition).

«Parts Sociales de Gain en Capital» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents statuts.

«Bénéfice de Revenu» signifie tous les profits (incluant sans s'y limiter aux dividendes), autre que les Profits de Gain en Capital. Afin d'éviter toute équivoque, tout versement dans le cadre de la liquidation ou du rachat d'une classe de parts sociales que pourrait détenir la Société et tombant sous le coup de la définition des Gains en Capital, ne doit pas être considéré comme dividende.

A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de Queens Dock Liverpool Property S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à six millions cinq cent quinze mille livres sterling (GBP 6.515.000), représenté par six millions cinq cent quinze mille (6.515.000) parts sociales divisées comme suit:

- trois mille (3.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe A (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A»),
- trois mille (3.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe B (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B»),
- trois mille (3.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe C (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C»),
- trois mille (3.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe D (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D»),
- trois mille (3.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe E (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E»), ensemble avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu»),
- un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales de gain en capital de Classe A (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A»),
- un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales de gain en capital de Classe B (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B»),
- un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales de gain en capital de Classe C (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C»),
- un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales de gain en capital de Classe D (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D»), et
- un million trois cents mille (1.300.000) parts sociales de gain en capital de Classe E (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E»), avec les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D, les «Parts Sociales de Gain en Capital», avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, les «Parts Sociales» ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E ou les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe (s) (c'est-à-dire Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E à Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A ou Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E à Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A), les détenteurs de cette/ ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités pour un changement de ces statuts.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d’émission (jusqu’au montant L) et de la réserve légale en relation avec a classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n’a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d’émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d’émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n’ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d’Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l’annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d’Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d’Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d’inclure ou d’exclure dans la fixation du Montant Total d’Annulation, la prime d’émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d’Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d’Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.»

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Le capital social de la Société est divisé en dix (10) différentes classes de parts sociales,

- 1) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A;
- 2) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B;
- 3) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C;
- 4) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D;
- 5) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E;
- 6) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A;
- 7) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B;
- 8) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C;
- 9) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D; et
- 10) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E;

Les Parts Sociales permettent le financement direct des investissements de la Société dans Propco.

Les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu confèrent un droit exclusif sur les Bénéfices de Revenu provenant des investissements de la Société dans Propco, déduction faite de l’ensemble des dépenses (y compris, sans toutefois s’y limiter, les frais d’intérêts), pertes, taxes, ainsi que de tout transfert de fonds incombant à la Société qui peuvent régulièrement et raisonnablement être rattachés à la gestion ainsi qu’aux opérations de Propco.

L’ensemble de ces Bénéfices de Revenu net devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, jusqu’à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu.

Les Parts Sociales de Gain en Capital confèrent un droit exclusif sur les Gains en Capital réalisés par la Société sur Propco.

L’ensemble de ces Gains en Capital devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Gain en Capital, jusqu’à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de gain social.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l’insolvabilité ou tout autre événement similaire d’un des associés n’entraînera pas la dissolution de la Société.

Les droits des Associés en relation avec l’actif net et les profits de la Société devront être proportionnels aux Parts Sociales détenues par l’Associé en rapport avec la classe de parts sociales à laquelle un tel actif net et profits sont attribués, conformément à l’article 6, susmentionné ci-avant.

Les parts sociales de la société ont été émises sous la forme de titres nominatifs.

Les parts sociales fractionnées devront avoir les mêmes droits que les parts sociales entières, pour autant que ces parts sociales devront être uniquement autorisées de voter si la somme des parts sociales fractionnées peut être regroupée sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) entière(s). Dans l'hypothèse contraire, ces parts sociales fractionnées ne disposent d'aucun droit de vote.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décision des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Au moins 30 jours avant toute assemblée des associés, les associés doivent en être notifiés et cette notification doit contenir un agenda expliquant de façon raisonnable les points à être discutés lors de l'assemblée convoquée. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

D. Gérance.

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants, qui doivent être impérativement associés de la Société. Si la Société a un seul gérant, celui-ci doit impérativement avoir sa résidence au Luxembourg. Si la Société a plusieurs gérants, alors les gérants forment un conseil de gérance, organe en charge de la gestion et représentation journalière de la Société.

Il peut exister plusieurs classes de gérants au sein de la Société. Le cas échéant et dans les cas où on ne fait pas référence au terme de «gérant unique» dans les statuts, le terme de «conseil de gérance» doit être interprétée comme faisant référence au terme de «gérant unique».

13.2 Si la Société est gérée par un seul gérant, à mesure applicable et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 La gérance journalière de la Société et la représentation de la Société en relation avec sa gérance journalière pourra être déléguée à un gérant de classe B ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique. Leurs nominations, révocations et pouvoirs devront être déterminés par le conseil de gérance.

13.5 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par le biais de procuration notariée ou non, à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation par le président ou par deux de ses membres, aux lieux et heure mentionnés dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie de l'acte de désignation étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

16.8 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, pourvu que lors de sa participation le gérant ne se trouve pas sur le territoire du Royaume-Uni. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Lorsque la Société a plusieurs gérants, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou la seule signature de tous(s) gérant(s) de classe B ou toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Lorsque la Société a un Associé Unique elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Unique ou par la signature conjointe ou la seule signature par toute(s) personnes(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Unique. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de chaque(s) agent(s) auquel/auxquelles pareil pouvoir en relation avec la gérance quotidienne de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcents (0.18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E ou Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe E) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D ou les Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D).

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.7 Les distributions aux associés sont effectuées en conformité avec l'article 21.5 et en proportion avec le nombre de parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales détenues dans la Société.

H. Disposition finale- Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à sa charge en raison de cet acte notarié est évalué à environ quatre mille quatre cents Euros (EUR 4.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du/des comparant((e)s) que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du/des même(s) comparant((e)s) et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la/les personne(s) du/des comparant((e)s) connu(s) du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit/lesdits personne(s) du/des comparant((e)s) a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38512. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014137430/947.

(140156016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Ziloti Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.639.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

BNP Paribas S.A., Sucursal en España,

hereby represented by Mr Hadrien Pollino,

by virtue of a proxy under private seal given on 31 July 2014, acting at the present meeting in its capacity as agent for:

i. Atisha Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181617;

ii. Bayerische Landesbank, London Branch, a company registered with the Register of England and Wales under number BR1571/FC9267, having its registered office at Bavaria House, 13/14 Appold Street, EC2A 2NB London, United Kingdom;

iii. BNP Paribas S.A., Sucursal en España, a société anonyme governed by the laws of Spain, with registered office at 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Spain and Fiscal Identification W-0011117-1;

iv. IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, a company with registered office at 9-11, Paseo de Castellana, 3a Planta, 28046 Madrid, Spain and registered with the Commercial Registry of Madrid at volume 22,676, sheet 155, section 8, page M-405612;

v. Caixabank, S.A., a Sociedad Anónima registered in the Special Administrative Register of Bank of Spain with the number 2100 and entered in the commercial Register of Barcelona, volume 42.657, sheet 33, page B-41232, entry 109, with tax ID number A-08663619 and with registered office at 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelona, Spain;

vi. Raiffeisen Bank International AG, an Aktiengesellschaft with registered office at 9, Am Stadtpark, 1030 Vienna, Austria, and registered with the Handelsgericht Wien register under number FN 122119 m;

vii. Société Générale, Sucursal en España, a company with registered office at Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Spain and Fiscal identification number W0011682B;

viii. Société Générale Immobilier S.A., a société anonyme with registered office at 1, rue des Colonies, B-1000 Brussels, Belgium, and with corporate registration number 0889.246.609;

ix. Westdeutsche Immobilienbank AG, an Aktiengesellschaft with registered office at 46, Große Bleiche, 55116 Mainz, Germany, and registered with the Amtsgericht Mainz, County Court Mainz under number HRB 40640;

x. Caspian Luxembourg Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B163363;

xi. Burlington Loan Management Limited, a private limited liability company with registered office at 5 Harbourmaster Place, L.F.S.C., Dublin 1, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 470093;

xii. Barclays Bank PLC, a company with registered office at 1 Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP and registered with the register of the Companies House under number 01026167;

xiii. RMF Financial Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered address at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176120;

xiv. Banco Santander S.A., a Sociedad Anónima, with registered office registered at Paseo de Pereda, 9-12, 39004 Santander, Spain, registered with the Special Registry of Banks and Bankers under number 0049 and with tax identification number A-390000013;

xv. Phoenix Life Assurance Limited, a limited company with registered office at 1 Wythall Green Way, Wythall, Birmingham, England and registered in England and Wales under number 00001419,

hereafter together referred to as the "Shareholders".

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Ziloti Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty-seven thousand six hundred three euro and sixty-eight cents (EUR 57,603.68), with registered office at 7 Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notary deed of 4 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3171 of 13 December 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181639 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 31 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To approve the buy-back by the Company of eight hundred sixty-four thousand fifty-five (864,055) shares of the Company held by Banco Santander S.A. (the "Buy-Back").

2 To reduce the share capital of the Company by an amount of eight thousand six hundred forty euro and fifty-five cents (EUR 8,640.55) so as to reduce it from its current amount of fifty-seven thousand six hundred three euro and sixty-eight cents (EUR 57,603.68) to forty-eight thousand nine hundred sixty-three euro and thirteen cents (EUR 48,963.13) by cancellation of eight hundred sixty-four thousand fifty-five (864,055) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3 To set the new amount of the Company's issued capital at forty-eight thousand nine hundred sixty-three euro and thirteen cents (EUR 48,963.13), represented by four million eight hundred ninety-six thousand three hundred thirteen (4,896,313) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

4 To confer the required powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

5 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

6 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to approve the Buy-Back.

Second resolution

The Shareholders resolved to reduce, with immediate effect, the share capital of the Company by an amount of eight thousand six hundred forty euro and fifty-five cents (EUR 8,640.55) so as to reduce it from its current amount of fifty-seven thousand six hundred three euro and sixty-eight cents (EUR 57,603.68) to forty-eight thousand nine hundred sixty-three euro and thirteen cents (EUR 48,963.13) by cancellation of eight hundred sixty-four thousand fifty-five (864,055) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Shareholders resolved to set, with immediate effect, the amount of the share capital of the Company at forty-eight thousand nine hundred sixty-three euro and thirteen cents (EUR 48,963.13), represented by four million eight hundred ninety-six thousand three hundred thirteen (4,896,313) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to confer the required powers to the board of managers of the Company and its delegate (s) in order to implement the above resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of the article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital is set at forty-eight thousand nine hundred sixty-three euro and thirteen cents (EUR 48,963.13) represented by four million eight hundred ninety-six thousand three hundred thirteen (4,896,313) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

BNP Paribas S.A., Sucursal en España,
représentée par M. Hadrien Pollino,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2014, agissant dans le présent meeting en tant que représentant (agent) des sociétés suivantes:

i. Atisha Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181617;

ii. Bayerische Landesbank, London Branch, une société enregistrée auprès du Register of England and Wales sous le numéro BR1571/FC9267, ayant son siège social à Bavaria House, 13/14 Appold Street, EC2A 2NB Londres, Royaume-Uni;

iii. BNP Paribas S.A, Sucursal en España, une société anonyme régie par le droit espagnol et ayant son siège social au 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Espagne et ayant comme numéro d'identification fiscale W-0011117-1;

iv. IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, ayant son siège social au 9-11, Paseo de Castellana, 3a Planta, 28046 Madrid, Espagne et enregistrée au registre du Commerce de Madrid au tome 22.676, feuille 155, section 8, page M-405612;

v. Caixabank S.A., une Sociedad Anónima enregistrée dans le Registre Administratif Spécial de la Banque d'Espagne sous le numéro 2100 et enregistrée auprès du Registre Commercial de Barcelone, volume 42.657, feuille 33, page B-41232, entrée 109, ayant comme numéro d'identification fiscale A-08663619 et ayant son siège social au 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelone, Espagne;

vi. Raiffeisen Bank International AG, une Aktiengesellschaft enregistrée au 9 Am Stadtpark, 1030 Vienne, Autriche et enregistrée au register Handelsgericht Wien sous le numéro FN 122119 m;

vii. Société Générale, Sucursal en España, une société ayant son siège social à Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Espagne, et ayant comme numéro d'identification fiscale W0011682B;

viii. Société Générale Immobilier S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, rue des Colonies, B-1000 Bruxelles, Belgique, avec pour numéro d'enregistrement social 0889.246.609;

ix. Westdeutsche Immobilienbank AG, une Aktiengesellschaft ayant son siège social au 46, Große Bleiche, 55116 Mainz, Allemagne et enregistrée au 46, Große Bleiche, 55116 Mainz, Allemagne et enregistré auprès du Amtsgericht Mainz County Court Mainz sous le numéro HRB 40640;

x. Caspian Luxembourg Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163363;

xi. Burlington Loan Management Limited, une private limited liability company ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, L.F.S.C., Dublin 1, Irlande et enregistrée auprès du Irish Companies Registration Office sous le numéro 470093;

xii. Barclays Bank PLC, une société enregistrée ayant son siège social au 1, Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 01026167;

xiii. RMF Financial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B176120;

xiv. Banco Santander S.A., une Sociedad Anónima ayant son siège social a Paseo de Pereda, 9-12, 39004 Santander, Espagne, enregistrée auprès du Special Registry of Banks and Bankers sous le numéro 0049 ayant comme numéro d'identification fiscale A-390000013;

xv. Phoenix Life Assurance Limited, une limited company ayant son siège social au 1 Wythall Green Way, Wythall, Birmingham, Angleterre, et enregistrée auprès du registre d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 00001419, ci-après mentionnés ensemble comme, les «Associés».

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Ziloti Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-sept mille six cent trois euros et soixante-huit centimes (EUR 57.603,68), dont le siège social est au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarial en date du 4 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3171 du 13 décembre 2013 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 31 juillet 2014, non encore au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des résolutions devant être prises sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approuver le rachat par la Société de huit cent soixante-quatre mille cinquante-cinq (864.055) parts sociales de la Société détenues par Banco Santander S.A. (le "Rachat").

2 Réduire le capital social de la Société d'un montant de huit mille six cent quarante euros et cinquante-cinq centimes (EUR 8.640,55) afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-sept mille six cent trois euros et soixante-huit centimes (EUR 57.603,68) à quarante-huit mille neuf cent soixante-trois euros et treize centimes (EUR 48.963,13) par annulation de huit cent soixante-quatre mille cinquante-cinq (864.055) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3 Fixer le nouveau montant du capital émis de la Société à quarante-huit mille neuf cent soixante-trois euros et treize centimes (EUR 48.963,13), représenté par quatre millions huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent treize (4.896.313) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4 Conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance de la Société afin d'implémenter les résolutions ci-dessus.

5 Modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le Rachat.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital social de la Société d'un montant de huit mille six cent quarante euros et cinquante-cinq centimes (EUR 8.640,55) afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-sept mille six cent trois euros et soixante-huit centimes (EUR 57.603,68) à quarante-huit mille neuf cent soixante-trois euros et treize centimes (EUR 48.963,13) par annulation de huit cent soixante-quatre mille cinquante-cinq (864.055) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital émis de la Société à quarante-huit mille neuf cent soixante-trois euros et treize centimes (EUR 48.963,13), représenté par quatre millions huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent treize (4.896.313) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de conférer au conseil de gérance de la Société et ses délégués les pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social s'élève à quarante-huit mille neuf cent soixante-trois euros et treize centimes (EUR 48.963,13), représenté par quatre millions huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent treize (4.896.313) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à la charge de la Société du fait du présent acte sont estimées à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française: à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du document.

Le document a été lu au comparant, qui est connu par le notaire soussigné par son prénom, nom, états civils et lieu de résidence, cette personne a signé avec le notaire, cet acte original.

Signé: H. Pollino, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2014. REM/2014/1734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137557/221.

(140156137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Johnen-Maraite GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 114.586.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014140920/11.

(140159797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Skeed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.039.

In the year two thousand and fourteen.

On the nineteenth of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company SKEED S.A., having its registered office at L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 181039 (NIN 2013 2220 566),

incorporated by deed of the notary Henri BECK, residing in Echternach, on the 11th of October 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 3112 of December 7, 2013,

having a corporate capital of sixty-five thousand Euro (€ 65.000.-), divided into one thousand (1.000) shares having a par value of sixty-five Euro (€ 65.-) each.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

1.- a) Increase of the corporate capital by the amount of ONE HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND EURO (€ 143.000.-) so as to raise it from its present amount of SIXTY-FIVE THOUSAND EURO (€ 65.000.-) to the amount of TWO HUNDRED AND EIGHT THOUSAND EURO (€ 208.000.-) by the issue of two thousand two hundred (2.200) new shares, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

b) Subscription of the two thousand two hundred (2.200) new shares by the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and paying up of the new shares by a payment in cash of the amount of ONE HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND EURO (€ 143.000.-).

2.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

“ **Art. 5. Share capital (paragraph 1).** The corporate capital is set at TWO HUNDRED AND EIGHT THOUSAND EURO (€ 208.000.-), divided in three thousand two hundred (3.200) shares having a par value of SIXTY-FIVE EURO (€ 65.-) each.”

3.- Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

a) INCREASE OF THE CORPORATE CAPITAL

The meeting decides to increase the corporate capital by the amount of ONE HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND EURO (€ 143.000.-) so as to raise it from its present amount of SIXTY-FIVE THOUSAND EURO (€ 65.000.-) to the amount of TWO HUNDRED AND EIGHT THOUSAND EURO (€ 208.000.-) by the issue of two thousand two hundred (2.200) new shares, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

b) SUBSCRIPTION AND PAYMENT

The two thousand two hundred (2.200) new shares have been subscribed and paid in by the existing shareholders, in proportion to their participation in the corporate capital, by a payment in cash of the amount of ONE HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND EURO (€ 143.000.-).

The amount of ONE HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND EURO (€ 143.000.-) is forthwith at the free disposal of the public limited company SKEED S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

“ **Art. 5. Share capital (paragraph 1).** The corporate capital is set at TWO HUNDRED AND EIGHT THOUSAND EURO (€ 208.000.-), divided in three thousand two hundred (3.200) shares having a par value of SIXTY-FIVE EURO (€ 65.-) each.”

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze.

Le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SKEED S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 181039 (NIN 2013 2220 566).

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3112 du 7 décembre 2013,

ayant un capital social de soixante-cinq mille Euros (€ 65.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-cinq Euros (€ 65.-) par action.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- a) Augmentation du capital social d'un montant de CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 143.000.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 65.000.-) au montant de DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (€ 208.000.-) par la création de deux mille deux cents (2.200) actions nouvelles, toutes jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription des deux mille deux cents (2.200) actions nouvelles par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social et libération des nouvelles actions par un versement en numéraire du montant de CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 143.000.-).

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (€ 208.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-CINQ EUROS (€ 65.-) par action."

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

a) AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 143.000.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 65.000.-) au montant de DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (€ 208.000.-) par la création de deux mille deux cents (2.200) actions nouvelles, toutes jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) SOUSCRIPTION ET LIBERATION

Les deux mille deux cents (2.200) actions nouvelles ont été souscrites et libérées par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social par un versement en numéraire du montant de CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 143.000.-).

La somme de CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 143.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme SKEED S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (€ 208.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-CINQ EUROS (€ 65.-) par action."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2014. Relation: ECH/2014/1579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014137490/142.

(140155935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Sunlight Brazil Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.860.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Paul DECKER, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed

Appeared:

The company Sunlight Partners Sarl, SPF., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-8308 CAPELLEN, 75, Parc d'Activités, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg with file number B-173768,

The applicants are represented by Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under the powers of attorney, issued under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Sunlight Brazil Holdings" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by the managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers appointed, will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board shall at all times be composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders shall subject to Article 8 fall within the powers conferred onto the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 16. Accounting Year.**

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31th December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 18.**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision**Art. 19.**

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory Measure

The first financial year shall begin today, and end on 31st December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred fifty euros (EUR 1,150.-).

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Sunlight Partners S.à r.l, SPF prenamed and have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set to two.

3.- The general meeting appoints as managers of the Company, for an indefinite period:

- TITAN, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.838, as Class A Manager of the Company.

- Mr. Francisco Felix Rodriguez, born on October 11, 1973 in Madrid, Spain, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grandduchy of Luxembourg as Class B Manager of the Company

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

La société Sunlight Partners Sarl, SPF., société constituée sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège à L-8308 CAPELLEN, 75, Parc d'Activités, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de dossier B-173768,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social -Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Sunlight Brazil Holdings" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Capellen/Mamer par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée les gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants nommés, constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont soumis à l'article 8 et entrent dans les pouvoirs conférés au conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et
- (v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites Sunlight Partners S.à r.l, SPF, précitée et ont été entièrement payées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Décision des Associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérants de la société, pour une durée indéterminée:

- TITAN, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838, en qualité de gérant de Classe A de la Société;

- Mr Francisco Felix Rodriguez, né le 11 octobre 1973 à Madrid, Espagne, résidant professionnellement au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de Classe B de la Société

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2014. Relation GRE/2014/3448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014137478/463.

(140156008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.